



## COMMISSION SPORTIVE (CD 89 de Basket Ball)

Procès-verbal n°1 – Saison 2015 / 2016

Le mardi 22 septembre 2015 à 19h

A Monéteau – club House

Présents : Mme Valtat Sylvie,

Mrs Darlot Jean Pierre, Lecot Reynald, Legros Sébastien (CTF), Roualet Cyril, Renard Laurent, Taffineau Didier, Tahaly Sofiane, Thélémaque Didier.

Excusé(e)s : Mme Plat Delphine.

Le Président Didier Thélémaque ouvre la séance.

### 1. Point sur les championnats

- Championnats Séniors
  - Le championnat Séniors féminin sera géré par le Comité de la Nièvre.
  - Le championnat Séniors masculin est fait et en ligne sur le site. Ce championnat démarre le 3 octobre 2015.
  
- Championnat U20 : pas d'équipe
  
- Championnats U17
  - U17 F : 5 équipes (2 du CD 58 et 3 du CD 89)  
2 phases en Aller-Retour identiques.  
La 1<sup>ère</sup> phase déterminera le classement pour la coupe de l'Yonne.  
La 2<sup>ème</sup> phase déterminera le champion du département (ou sur l'ensemble des 2 phases, si le calcul est possible sur FBI).
  
  - U17 M : 10 équipes. Une ébauche de championnat, en 2 poules géographique en 1<sup>ère</sup> phase et 2 poules de niveau en 2<sup>ème</sup> phase, est proposée par Didier Thélémaque (en annexe). La commission entérine cette formule de championnat, mise à part, le nom des 2 poules de 2<sup>ème</sup> phase qui deviennent U17D1 et U17D2.  
La 1<sup>ère</sup> phase débutera le 4 octobre pour finir le 10 janvier 2016. La 2<sup>ème</sup> phase débutera le 24 janvier pour finir le 14 mai. Des plays offs finiront ce championnat.  
**Qualification pour la coupe de l'Yonne** : les 2 premiers de la phase Aller de la poule U17D1 (après le 12 mars). Les ½ finales sont programmées le 23 avril, avec les 2 équipes engagées en région et les finales le 8 mai 2016.
  
- Championnats U15
  - U15F : 3 équipes et 3 propositions.
    - Faire un championnat commun avec un comité limitrophe (CD 10, CD 21 ou CD 45)
    - Faire un championnat U17 – U15 (8 à 9 équipes).
    - Faire un championnat à 3 équipes, en Aller-Retour, 3 fois !
  
  - U15M : 9 équipes  
Le championnat débute le 3 octobre.

### Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex  
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : [cdbasket.89@wanadoo.fr](mailto:cdbasket.89@wanadoo.fr) ● Site : [www.basket89.fr](http://www.basket89.fr)  
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

Qualification en coupe de l'Yonne : Engagement obligatoire pour les équipes engagées en région (3équipes) et sur inscription pour les équipes départementales. Si le nombre d'équipes inscrites est important, la qualification se ferait sur un plateau. Cyril Roualet propose le 11 novembre sur une journée de formation d'arbitres.

➤ Championnats U13

→ U13M : 14 équipes dont 7 mixtes → Championnat en 2 poules géographiques de 7 à partir du 03/10.

- Poule A : US Villeneuve, E Sens Paron, US Joigny, P Pont, Aillant SB, S de Briçon Basket, US Seignelay Basket.
- Poule B : AS Tonnerre, Avallon BC, BB Vermenton, Ancy Le Franc, Stade Auxerrois, CA St Georges, AS Héry.
- 1<sup>ère</sup> phase en matchs Aller uniquement, 2<sup>ème</sup> phase en Aller-Retour et en poule de niveau.
- Qualification pour la coupe de l'Yonne : les 2 premiers de chaque poule à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase.

→ U13F : 5 équipes du CD89 et 1 équipe du CD58

- Ere phase en Aller-Retour → 10 matchs
- Phase finale en plays offs, au meilleur des 3 matchs pour les 4 premiers et au meilleur des 5 matchs pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>.
- Coupe de l'Yonne : 1<sup>er</sup> tour le 30/01, ¼ de final le 26/03 et ½ finale le 23/04.

## 2. Rappel de la règlementation des demandes de dérogations

Eléments notifiés dans le PV n° 6 de la Commission Sportive 89 du 5-06-2015,

### La Commission Sportive 89 rappelle le fonctionnement de la saisie des dérogations par FBI :

Une dérogation doit être saisie par FBI (par le Club Demandeur) dans un délai maximum de **J-18** (avant la date de la rencontre). Le Club Adverse "par l'intermédiaire du mail du correspondant" est informé par un mail de la FFBB (avec l'ensemble de toutes les informations du match concerné par cette dérogation) qu'une demande de dérogation a été demandée par le Club Demandeur.

Le Club Adverse (ou club non demandeur) doit **valider** en "acceptant" ou "refusant" cette demande de dérogation dans un délai de maximum de **J-15** (avant la date de la rencontre).

Si le Club Adverse (ou club demandeur) ne valide pas la dérogation à J-15 (avant la rencontre) ==> après ce délais, la Commission Sportive 89 gèrera elle-même la dérogation et les 2 clubs devront se soumettre à la décision prise par la Commission Sportive 89.

Le fait de ne pas répondre à une dérogation pourra dans la plupart du temps porter préjudice au Club Adverse (ou club non demandeur) car la Commission Sportive 89 ira dans la plupart des cas dans le sens du club demandeur (de la dérogation) si le motif est sérieux et argumenté (ne pas hésiter à envoyer des éléments ou pièces complémentaires "en précisant les références exactes du match" au secrétariat du Comité pour prouver par exemple l'indisponibilité du gymnase : attestation du propriétaire de gymnase, etc...).

Lorsque la rencontre ne s'est pas jouée à la date prévue, seuls les cas exceptionnels et imprévus (avec la fourniture obligatoire : de justificatifs médicaux, de justificatifs intempéries par la gendarmerie ou préfecture, etc...) pourront permettre de rejouer la rencontre, très exceptionnellement, à une date ultérieure. Une demande de dérogation devra

### Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex  
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : [cdbasket.89@wanadoo.fr](mailto:cdbasket.89@wanadoo.fr) ● Site : [www.basket89.fr](http://www.basket89.fr)  
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

obligatoirement être demandée par mail à la Commission Sportive 89 (via le secrétariat du Comité 89 "[cdbasket.89@wanadoo.fr](mailto:cdbasket.89@wanadoo.fr)") sous 24 heures.

### 3. Questions diverses.

Les championnats U13 et U15 seront ouverts pour de nouveaux engagements, en 2<sup>ème</sup> phase. La commission sportive étudiera toute demande de nouvel engagement, en mi saison. Les candidatures, hors délais, ne seront pas admises.

Tous les championnats vont paraître rapidement sur le site du Comité de l'Yonne.

Levée de séance à 22h15

**Sylvie VALTAT**



**Secrétaire de séance  
Vice-présidente Comité 89**

**Didier THELEMAQUE**



**Président  
Commission Sportive 89**

### **Comité de l'Yonne de Basket-Ball**

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex  
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : [cdbasket.89@wanadoo.fr](mailto:cdbasket.89@wanadoo.fr) ● Site : [www.basket89.fr](http://www.basket89.fr)  
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z